



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CreaPRINT Model

UFI: U9W5-860M-8VMC-NCNM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Merz Dental GmbH

Rue: Kieferweg 1

Lieu: D-24321 Lütjenburg (GERMANY)

Téléphone: +49-(0)4381-403-0 Téléfax: +49-(0)4381-403-100

e-mail: info@merz-dental.de

Interlocuteur: Dipl. Chem Dr. Thomas Panther Téléphone: +49-(0)4381-403-448

e-mail: Thomas.Panther@merz-dental.de

Internet: www.merz-dental.de

Service responsable: Qualitätssicherung (Quality Assurance)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)

acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle

Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (TPO)

Triacrylate de glycerol proxylè

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 2 de 10

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)		
72869-86-4	Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)			50 - < 100 %
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H3	317 H412		
63225-53 -6	acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbe	enzoyl)phosphine (TPO)		1 - < 5 %
	278-355-8	015-203-00-X		
	Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H361f H317 H411 Stabilisator			
				1 - < 5 %
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic C	hronic 2; H319 H317 H411		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
63225-53		acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle	5 - < 50 %
-6			
	dermique: DL50	nique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
75980-60-8	278-355-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (TPO)	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		·

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Merz Dental GmbH

Date d'impression: 10.06.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 3 de 10

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Photosensibilité (Sensibilité photo)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Photosensibilité (Sensibilité photo) Conserver le récipient bien fermé. La chaleur (>30°C) et la lumière UV doivent être évitées afin de prévenir une polymérisation spontanée de type explosif accompagnée d'une production de chaleur. aucune Radiations UV/rayonnement solaire. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.



Merz Dental GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 4 de 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Deige / gris

Odeur:

caractéristique

Testé selon la méthode

Date d'impression: 10.06.2022

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 181 - 215 °C EEC A.2

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: > 200 °C ASTM D 7094

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'auto-inflammation: 410 °C Température de décomposition: non déterminé

Viscosité dynamique: 950 mPa·s OECD 114
Viscosité cinématique: ASTM D 445

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 5 de 10

Pression de vapeur: 0,0032 hPa

(à 20 °C)

Densité: 1,08 g/cm³ DIN 51757

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes Non comburant.

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation exothermique a lieu en présence de produits émettant des radicaux (ex. peroxydes, persulfates), de substances réductrices ou oxydantes et/ou de métaux lourds ainsi que d'autres initiateurs de polymérisation et de méthacrylates de polyméthyle (poudre de polymère).

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
63225- 53-6	acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat par voie orale	Lieferant	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rabbit par voie orale	Lieferant	OCDE 402
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (TPO)					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	REACH Dossier	OCDE 402

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 6 de 10

aquatique.

Nº CAS	Substance	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	Diméthacrylate de diurétha	ane, mélange	d'isomères	(UDMA	.)		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,1	96 h	Danio rerio	Merck	OCDE 203
63225- 53-6	acrylate de [[(butylamino)c	arbonyl]oxy]-2	2 éthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3348	96 h	Tête de boule	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,294		Pseudokirchneriella subcapitata s.	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	7306		Daphnia magna (puce d'eau géante)	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
72869-86-4	Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)				
	OECD 301 B	22%	28	Merck	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (TPO)				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	0 - 10 %	28	REACH Dossier	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
63225-53-6	acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle	1.82
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (TPO)	3,1

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
63225-53-6	acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy] -2 éthyle	7,325	n/n	EpiSuite QSAR tool
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphi ne (TPO)	18 -55	Cyprinus carpio (Carpe)	REACH Dossier

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Merz Dental GmbH

Date d'impression: 10.06.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 7 de 10

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance avant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de 070208

matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de

distillation: déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de

distillation; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport maritime (IMDG)



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 8 de 10

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: not applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 9 de 10

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie



Merz Dental GmbH

Date d'impression: 10.06.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CreaPRINT Model

Date de révision: 09.06.2022 Code du produit: Model Page 10 de 10

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)